

Commune de Corbeil-Essonnes

**OPERATION « REHABILITATION DES BERGES SUR LE TRONCON
COMBES-MARNÈS-RN7 »**

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CHANTIER n° 10

*

VENDREDI 18 JANVIER 2008 - 10h00

Destinataires	Noms	Téléphone	Fax	e-mail	Présents	Excusés	Diffusion
Mairie de Corbeil-Essonnes	Mme MORIN M. TOUSAINT M. VEROLA	01 60 89 70 30 06 12 20 84 89		morin.m@mairie-corbeil-essonne.fr tousaint.t@mairie-corbeil-essonne.fr verola.b@mairie-corbeil-essonne.fr	X		X X X
SIARCE	M. LEGRAND M. SPEISSMANN Mme ROSEL M. FUHRER	01 60 89 82 20	01 64 96 41 42	l-legrand@siarce.fr c-speismann@siarce.fr a-rosel@siarce.fr t-fuhrer@siarce.fr			X X X X
RIVE	M. MELART	01 60 89 82 57 06 85 91 00 42	01 64 96 41 42	o-melart@siarce.fr	X		X
	M. VALLEE	01 60 89 94 67 06 83 64 63 07		a-vallee@siarce.fr	X		X
	M. GUICHARD	01 60 89 82 20 06 83 85 90 59		s-guichard@siarce.fr		X	X
SPCS	M. VEILLET	01 64 90 21 90 06 74 24 30 04		ltroletti@free.fr			X
	M. DAYANI	01 60 89 96 78					X
ADRCE Association de Défense des Rives et du Cœur Essonnes	Mme Sylvie DAYANI Mme DUPRE	06 86 76 32 70 01 60 89 96 78 01 64 96 67 92		adrce@wanadoo.fr			X X
Association Corbeil - Essonnes Environnement	M. P. MICHEL M. SIRAMY	06 83 51 64 50		corbeil-essonne-environnement@wanadoo.fr			X X
CAMAR FINANCES SCI La Porte d'Essonne	M. CLERFEUILLE			jphclerfeuille@aol.com camarfin@aol.com			X
Service de l'eau DDAF de l'Essonne	Mme DALEUX	01 69 91 95 14	01 60 77 87 87	frederic.daleux@agriculture.gov.fr			X
ONEMA	M. MOLLET	06 72 08 10 88		bmi.seine-idf@onema.fr			X
FAAPPMA	M. COUVERT	01 64 96 14 00		peche91@tiscali.fr			X
CASE	Mme CAILHAU M. ALBERTI M. LACARRIERE	01 69 90 86 70 06 26 64 65 85		martine.cailhau@agglo-seine-essonne.fr raphael.alberti@agglo-seine-essonne.fr jc.lacARRIERE@agglo-seine-essonne.fr			X X X
SMAE/DODIN	M. FOLTZ M. MEURET	06 03 34 64 60 06 25 93 54 25		p.foltz@smae.fr	X		X X
FORCLUM	M. DA SILVA	06 13 54 59 50		edasilva@forclum.eiffage.fr			X

Observations relatives au présent compte-rendu

Le présent compte-rendu est envoyé à toutes les parties indiquées en diffusion sur la page de garde. Les observations portées sur ce compte-rendu ne sont que la confirmation des ordres donnés au cours de la réunion et il appartient aux parties de les appliquer à compter de la fin de la réunion. La date de réception du présent compte-rendu n'est, en aucun cas, une excuse valable aux retards apportés dans la réalisation des travaux. Les parties présentes sont censées être représentées par, au moins, une personne qualifiée et susceptible de prendre toute décision. Il est rappelé que toute entreprise travaillant dans l'emprise du chantier doit respecter le Plan Général de Coordination commun à tous les lots, y compris leurs sous-traitants éventuels. Le compte-rendu est réputé adopté si aucune réclamation n'a été faite avant la prochaine réunion de chantier.

Adresse administrative : SIARCE - 37 Quai de l'Apport Paris - 91813 CORBEIL-ESSONNES Cedex
Tél. 01.60.89.82.20 Fax. 01.64.96.41.42

COMPTE RENDU

AVANCEMENT DES TRAVAUX :

- Poursuite des travaux de reprise des berges rive gauche entre la passerelle et la maternelle, par la mise en place de tunage.
- Dessouchage de trois souches.

PREVISIONS DES TRAVAUX :

- Poursuite et fin des travaux de reprise des berges rive gauche entre la passerelle et la maternelle, par la mise en place de tunage.
- Début de la réalisation du chemin piéton entre la passerelle et la maternelle.

OBSERVATIONS :

- Pour les besoins du chantier, le niveau d'eau de l'Essonne a été abaissé d'environ 20 cm ; les services de police de l'eau, de la pêche ont été prévenus.
- La cote de régulation dans cette zone est de 38.30 ; le tunage sera réglé à la cote 38.45 NGF soit 15 cm plus haut.
- Le tunage supérieur, en milieu de talus, quant à lui, sera réglé à la cote 39.00 NGF.
- Les plantations seront réalisées par l'entreprise en une fois à la fin de la reprise des berges rive gauche.
- Rappel à l'entreprise qu'elle doit fournir un planning des travaux réactualisé pour la prochaine réunion.
- Le chemin sera traité de la même façon que dans l'autre partie (grave naturelle).
- L'entreprise s'engage à remplacer les arbustes (lauriers) situés en limite de la maternelle, qui auront été abîmés par les engins.

***PROCHAINE REUNION : Vendredi 25 janvier à 10h00 sur place
(au cantonnement du Groupement)***

Alain VALLEE